

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Epibond 7275-1 310cc Pyles

1. Identification de la préparation et de la société

Nom du produit : Epibond 7275-1 310cc Pyles

Code : 29402

Head Office : **Cookson Electronics**
Forsyth Road
Sheerwater
Woking
Surrey
England
GU21 5RZ
Tel: +44(0)1483 758400
Fax: +44(0)1483 728837

Producteur : Cookson Electronics
 Koenendelseweg 29
 5222 BG
 's-Hertogenbosch
 The Netherlands
 Tel: +31 73 6280 111
 Fax: +31 73 6219 283

Personne compétente : shosken@cooksonelectronics.com

Utilisations : Produits d'étanchéité

2 Identification des dangers

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Xn; R22
 Xi; R36/38
 R43
 N; R51/53

Effets et symptômes

Inhalation L'inhalation de la poussière provoquera une irritation gastro-intestinale ou des voies respiratoires, caractérisée par des brûlures, des éternuements ou de la toux. Une surexposition par inhalation peut causer une irritation respiratoire.

Ingestion Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Contact avec la peau Légèrement dangereux par la voie d'exposition suivante: de contact cutané (irritant).

Contact avec les yeux Dangereux par la voie d'exposition suivante: contact avec les yeux (irritant).

Données toxicologiques Non disponible.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3 Composition/informations sur les composants

Substance/préparation : Préparation

Nom des composants	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification
Europe				
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	25068-38-6	40 - 60	500-033-5	Xi; R36/38 R43 N; R51/53
7,8,9,10,11,12,20,21,22,23,24,25-dodécahydrodibenzo[<i>i</i> , <i>j</i>][1,4,7,12,15,18]hexaazacyclodocosine-5,13,18,26(6H,19H)-trone	68003-28-1	15 - 20	268-115-0	Xn; R20/22
diéthylènetriamine	111-40-0	1 - 5	203-865-4	Xn; R21/22 C; R34 R43

Date d'édition : 06/05/2011.

1/10

3 Composition/informations sur les composants

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. Premiers secours

Premiers secours

- Inhalation** : En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.
- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Utilisables : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Non utilisables : Aucun connu.

Risques particuliers liés à l'exposition au produit : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
 dioxyde de carbone
 monoxyde de carbone
 oxydes d'azote
 composés halogénés
 oxyde/oxydes de métal

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions relatives à l'environnement : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

Grand déversement accidentel : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

Petit déversement accidentel : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

7. Manipulation et stockage

Manipulation : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Stockage : Stocker conformément à la réglementation locale. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Matériaux d'emballage

Recommandé : Utiliser le récipient d'origine.

8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Valeurs limites d'exposition

Nom des composants

Europe
diéthylènetriamine

Limites d'exposition professionnelle

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2008). Absorbé par la peau.
TWA: 4.2 mg/m³ 8 heure(s).
TWA: 1 ppm 8 heure(s).

Suède

8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

diéthylènetriamine	AFS 2005:17 (Suède, 6/2007). Absorbé par la peau. Sensibilisant cutané. STEL: 10 mg/m ³ 15 minute(s). STEL: 2 ppm 15 minute(s). TWA: 4.5 mg/m ³ 8 heure(s). TWA: 1 ppm 8 heure(s).
Danemark	
diéthylènetriamine	Arbejdstilsynet (Danemark, 3/2008). Absorbé par la peau. TWA: 4 mg/m ³ 8 heure(s). TWA: 1 ppm 8 heure(s).
Norvège	
diéthylènetriamine	Arbejdstilsynet (Norvège, 11/2007). Absorbé par la peau. Sensibilisant cutané. TWA: 4 mg/m ³ 8 heure(s). TWA: 1 ppm 8 heure(s).
France	
carbonate de calcium	INRS (France, 12/2007). Notes: valeurs limites indicatives VME: 10 mg/m ³ 8 heure(s).
diéthylènetriamine	INRS (France, 12/2007). Sensibilisant cutané. Notes: valeurs limites indicatives VME: 4 mg/m ³ 8 heure(s). VME: 1 ppm 8 heure(s).
Pays-Bas	
diéthylènetriamine	Nationale MAC-lijst (Pays-Bas, 7/2006). Peau Notes: Administrative OEL, 8-h TWA: 4 mg/m ³ 8 heure(s). OEL, 8-h TWA: 1 ppm 8 heure(s).
Allemagne	
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
Finlande	
carbonate de calcium	Työterveyslaitos, Sosiaali- ja terveysministeriö (Finlande, 8/2007). TWA: 10 mg/m ³ 8 heure(s).
diéthylènetriamine	Työterveyslaitos, Sosiaali- ja terveysministeriö (Finlande, 8/2007). Absorbé par la peau. STEL: 13 mg/m ³ 15 minute(s). STEL: 3 ppm 15 minute(s). TWA: 4.3 mg/m ³ 8 heure(s). TWA: 1 ppm 8 heure(s).
Royaume-Uni (RU)	
carbonate de calcium	EH40/2005 WELs (Royaume-Uni (RU), 8/2007). TWA: 10 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: inhalable dust TWA: 4 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: respirable dust
diéthylènetriamine	EH40/2005 WELs (Royaume-Uni (RU), 8/2007). Absorbé par la peau. TWA: 4.3 mg/m ³ 8 heure(s). TWA: 1 ppm 8 heure(s).
Autriche	
diéthylènetriamine	GKV_MAK (Autriche, 9/2007). Sensibilisant cutané. TWA: 4 mg/m ³ 8 heure(s). TWA: 1 ppm 8 heure(s).
Suisse	
diéthylènetriamine	SUVA (Suisse, 1/2007). Absorbé par la peau. Notes: valeur non-provisoire VME: 4 mg/m ³ 8 heure(s). VME: 1 ppm 8 heure(s).

8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Belgique

diéthylènetriamine

Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 6/2007).**Absorbé par la peau.**Valeur limite: 4.3 mg/m³ 8 heure(s).

Valeur limite: 1 ppm 8 heure(s).

Espagne

carbonate de calcium

INSHT (Espagne, 1/2008).TWA: 10 mg/m³ 8 heure(s).

diéthylènetriamine

INSHT (Espagne, 1/2008). Absorbé par la peau. Sensibilisant cutané.TWA: 4.3 mg/m³ 8 heure(s).

TWA: 1 ppm 8 heure(s).

Turquie

diéthylènetriamine

NIOSH REL (États-Unis, 6/2008). Absorbé par la peau.TWA: 4 mg/m³ 10 heure(s).

TWA: 1 ppm 10 heure(s).

République Tchèque

diéthylènetriamine

178/2001 (République Tchèque, 12/2007).STEL: 8 mg/m³ 15 minute(s).

STEL: 1.896 ppm 15 minute(s).

TWA: 4 mg/m³ 8 heure(s).

TWA: 0.948 ppm 8 heure(s).

Irlande

diéthylènetriamine

NAOSH (Irlande, 8/2007). Absorbé par la peau.OELV-8hr: 4 mg/m³ 8 heure(s).

OELV-8hr: 1 ppm 8 heure(s).

Italie

diéthylènetriamine

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2008). Absorbé par la peau.TWA: 4.2 mg/m³ 8 heure(s).

TWA: 1 ppm 8 heure(s).

Estonie

diéthylènetriamine

Sotsiaalminister (Estonie, 10/2007). Absorbé par la peau.**Sensibilisant cutané.**STEL: 10 mg/m³ 15 minute(s).

STEL: 2 ppm 15 minute(s).

TWA: 4.5 mg/m³ 8 heure(s).

TWA: 1 ppm 8 heure(s).

Lituanie

diéthylènetriamine

Del Lietuvos Higienos Normos (Lituanie, 10/2007). Absorbé par la peau. Sensibilisant cutané.STEL: 10 mg/m³ 15 minute(s).

STEL: 2 ppm 15 minute(s).

TWA: 4.5 mg/m³ 8 heure(s).

TWA: 1 ppm 8 heure(s).

Slovaquie

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Hongrie

diéthylènetriamine

EüM-SzCsM (Hongrie, 12/2007). Absorbé par la peau.**Sensibilisant cutané.**PEAK: 4 mg/m³ 15 minute(s).TWA: 4 mg/m³ 8 heure(s).

Pologne

carbonate de calcium

Ministra Pracy i Polityki Społecznej (Pologne, 9/2007).TWA: 10 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Dusts

diéthylènetriamine

Ministra Pracy i Polityki Społecznej (Pologne, 9/2007).

8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Slovénie	STEL: 12 mg/m ³ 15 minute(s). TWA: 4 mg/m ³ 8 heure(s).
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
Lettonie	
carbonate de calcium	LV Nat. Standardisation and Meterological Centre (Lettonie, 5/2007). TWA: 6 mg/m ³ 8 heure(s).
Grèce	
diéthylènetriamine	PD 90/1999 (Grèce, 8/2007). Absorbé par la peau. TWA: 4 mg/m ³ 8 heure(s). TWA: 1 ppm 8 heure(s).
Portugal	
diéthylènetriamine	Instituto Português da Qualidade (Portugal, 3/2007). Absorbé par la peau. TWA: 1 ppm 8 heure(s).

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

: Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des composants pour lesquels des contraintes liées à l'exposition existent, utiliser des enceintes de protection, une ventilation locale par aspiration, ou d'autres moyens de contrôle automatiques intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection respiratoire

: Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Recommandé: Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Protection des mains

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. <1 heures Temps avant transperçement: vinyle jetable

Protection des yeux

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières. Recommandé: lunettes de sécurité avec protections latérales EN 166 1F

8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Protection de la peau** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

Aspect

- État physique** : Solide. [pâte]
- Odeur** : Légère odeur.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- Point d'éclair** : Coupe fermée: >126°C (>258.8°F)
- Densité relative** : 1.28
- Solubilité** : Très légèrement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
- Densité de vapeur** : >1 [Air = 1]
- Teneur en COV** : 0 % (w/w) [ISO % 11890-2]

10. Stabilité et réactivité

- Stabilité** : Le produit est stable.
- Conditions à éviter** : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
- Matières à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.
- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.
- Contact avec la peau** : Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- Contact avec les yeux** : Irritant pour les yeux.
- Toxicité aiguë**

Signes/symptômes de surexposition

- Organes cibles** : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : tractus gastro-intestinal, les voies respiratoires supérieures, peau, yeux.

Nom du produit	Nom de la liste	Nom sur la liste	Classification	Notes
Pays-Bas				

Date d'édition : 06/05/2011.

7/10

11. Informations toxicologiques

dibenzo[*i,t*][1,4,7,12,15,18]hexaazacyclodocosine-5,13,18,26(6h,19h)-tetrone, 7,8,9,10,11,12,20,21,22,23,24,25-dodecahydro-

(complexe) aardolie- en steenkoolderivaten EG nrs. beginnend met 263, 265-275, 277, 278, 283-285, 287, 289, 291-298, 300, 302, 305-310 en EG-nr. 232-489-3
aardoliegassen en residuen EG nrs. beginnend met 268-273, 289, 292, 295, 307

12. Informations écologiques

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Espèces	Exposition
2,2'-iminodi(éthylamine)	-	Aiguë CL50 1014000 ug/L Eau douce	Poisson - Guppy - Poecilia reticulata	96 heures
	-	Aiguë CL50 53500 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures

Biodégradabilité

Autres effets nocifs

: Aucun effet important ou danger critique connu.

AOX

: Le produit contient des halogènes liés par une fonction organique et peut contribuer à la valeur HOA (Halogène organique absorbable) dans l'eau de décharge.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Catalogue Européen des Déchets : 16 03 06 déchets d'origine organique autres que ceux visés à la rubrique 16 03 05

Déchets Dangereux

: À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale du transport

14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IATA	Non réglementé.	-	-	-		-

GE* : Groupe d'emballage

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Symbole(s) de danger :



Nocif, Dangereux pour l'environnement

Phrases de risque :

R22- Nocif en cas d'ingestion.
 R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
 R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence :

S24- Éviter le contact avec la peau.
 S37- Porter des gants appropriés.
 S61- Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Contient du (de la) :

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines 500-033-5
 époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)
 diéthylènetriamine 203-865-4

Utilisation du produit :

Applications industrielles.

France

Maladie(s)

: diéthylènetriamine

49

professionnelle(s)

Allemagne

Ordonnance sur les incidents dangereux

: Applicable. Catégorie: 9b Dangereux pour l'environnement.

Classe de risques pour l'eau: nwg Annexe No. 4

Instructions techniques sur le contrôle de la qualité de l'air

: TA-Luft Nombre 5.2.1: 95%
 TA-Luft Classe I - Nombre 5.2.5: 5%

Italie

Directive sur le contrôle des émissions : Non classé.

16. Autres informations

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - Europe	: R22- Nocif en cas d'ingestion. R20/22- Nocif par inhalation et par ingestion. R21/22- Nocif par contact avec la peau et par ingestion. R34- Provoque des brûlures. R36/38- Irritant pour les yeux et la peau. R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Europe	: C - Corrosif Xn - Nocif Xi - Irritant N - Dangereux pour l'environnement

Historique

Date d'impression	: 10/05/2011.
Date d'édition	: 06/05/2011.
Date de la précédente édition	: 18/03/2011.
Version	: 5
Élaborée par	: Simon Hosken Environmental, Health and Safety Manager

✔ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Références

Preparation contains solely TSCA and REACH 1907/2006 listed substances.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.